

GAT

GAT - Grupo de Ativistas em Tratamentos, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif basée à Lisbonne.

Il préconise des changements juridiques et politiques qui affectent positivement la santé, les droits et la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH, l'hépatite virale et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST).

Il vise à contribuer aux objectifs de l'ONUSIDA, ainsi qu'aux objectifs de développement durable de l'ONU, à savoir le troisième objectif (santé de qualité).


Grâce à ses services destinés aux populations clés, GAT propose un dépistage rapide, anonyme, confidentiel et gratuit du VIH et des autres IST, des consultations médicales et infirmières pour les IST, la distribution de matériel pour une consommation sûre et la prévention sexuelle, entre autres services.

GAT soutien toutes les personnes résidant dans le pays (y compris les migrants en situation irrégulière) vivant avec le VIH et d'autres IST à intégrer dans le système de santé national afin de minimiser les barrières administratives et garantir l'accès, l'adhésion et la rétention pour tous dans les soins de santé.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les services GAT, veuillez nous contacter via 210 967 826 ou geral@gatportugal.org

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE POUR ACCÉDER AUX SOINS DE SANTÉ POUR LE VIH ET/OU L'HÉPATITE VIRALE AU PORTUGAL?

Contactez les services:

+351 910 122 120 

+351 210 967 826

geral@gatportugal.org

PROMOTEUR



PARTENAIRES



MIGRATION ET SANTE

Accès aux soins de santé pour le VIH et l'hépatite virale

Questions et réponses



QUESTIONS ET RÉPONSES: ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ POUR LES MIGRANTS VIVANT AVEC LE VIH ET LES HÉPATITES VIRALES AU PORTUGAL

Qui a le droit d'accéder aux soins de santé pour le VIH et l'hépatite?

Tous les migrants résidant au Portugal, quelle soit la situation administrative (légale ou illégale), ont le droit d'accéder gratuitement aux soins de santé pour le VIH et l'hépatite virale, conformément à l'ordonnance n° 25 - 360/2001 et au décret-loi n° 113/2011.

Qui doit-je contacter pour accéder au traitement?

Il y a des différents services qui peuvent vous soutenir, tels que:

- ONG travaillant dans le domaine du VIH, de l'hépatite virale ou/et des IST(par ex., GAT);
- Centre de santé de la zone de résidence;
- Bureau de santé (ARSLVT/DSP), au CNAIM à Lisbonne;
- CLAIMS/CNAIMs.

REMARQUE: Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au traitement, contactez GAT.

Les traitements contre le VIH et les hépatites virales sont-ils gratuits?

Oui! Toutes les personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite virale sont excusés du paiement uniquement dans les situations liées à ces infections, par exemple, dans des consultations d'infécciologie et/ou hépatologiques, analyse de sang et traitements antiretroviraux.

Si des frais inappropriés sont facturés pour les services du SNS lors de votre visite à l'hôpital, vous devez en informer le service financier de l'hôpital pour évaluer la situation et/ou contacter GAT pour vous soutenir dans l'annulation de la facturation incorrecte (s'il avère que cela n'a pas été fait correctement).

Le SEF peut-il refuser mon VISA parce que je vis avec le VIH et/ou l'hépatite?

Non! Il n'est pas nécessaire de présenter un certificat de santé pour acquérir le permis de séjour. Les données du SNS ne sont pas partagées avec SEF dans ces situations.

Pour des cas spécifiques de demandes de séjour dans le pays pour des raisons de santé, SEF peut vous exiger une déclaration médicale, qui atteste uniquement de la nécessité de rester dans le pays pour des raisons de santé, protégeant ainsi vos informations médicales.

Comment le traitement du VIH est-il suivi au Portiugal?

- Les consultations sont effectuées en personne dans un contexte hospitalier;
- Des tests sanguins et des consultations sont généralement effectués tous les 6 mois;
- Le médicament est généralement distribué tous les 3 mois.

REMARQUE: La période entre les consultations peut être modifiée en fonction de l'évaluation du médecin; Si vous êtes confronté à des situations administratives, sociales et/ou économiques qui rendent difficile l'accès ou la poursuite du traitement,veuillez contacter GAT.

Quels documents sont nécessaires pour accéder au traitement? Pour les migrants sans papiers:

A GAT, il faut présenter:

- Passeport valide;
- Preuve de vie avec le VIH. Sinon, vous devriez passer un test rapide de dépistage du VIH (gratuit) dans l'un de nos services.
- Document de droit à l'assistance médicale; Exemples: PB4, carte européenne d'assurance maladie, etc;
- Numéro d'identification fiscale (NIF).

Dans les centres de santé, il est nécessaire de présenter:

- Passeport valide;
- Certificat de résidence délivré par la Junta de Freguesia qui certifie votre résidence pendant plus de 90 jours à cet adresse. Si vous avez le document mentionné au point suivant, vous n'avez pas besoin de présenter votre attestation de résidence;
- Document de droit à l'assistance médicale. Ex: PB4, Carte européenne d'assurance maladie, etc.
- Numéro d'identification fiscale (NIF).

REMARQUE: Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au traitement, contactez GAT.